



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activite

Question écrite n° 46617

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la situation des cafetiers-hoteliers-restaurateurs. Ce secteur d'activite realise un chiffre d'affaires de plus de 230 000 MF et represente 160 000 entreprises et 700 000 emplois. Pour pouvoir continuer a creer des emplois, cette profession - une des plus dynamiques en termes d'emploi ces dernieres annees - souhaite que le Gouvernement entende ses principales revendications, notamment la suppression de la disparite des taux de TVA entre les produits alimentaires transformes, le vote rapide d'une loi les protegeant contre le paracommercialisme et la refonte du code des debits de boissons. Il demande au ministre quelles mesures il entend prendre pour repondre aux attentes de la profession sur les differents dossiers qu'elle met en avant.

### Texte de la réponse

Les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'industrie hoteliere souhaitent que des mesures gouvernementales soient prises afin de repondre aux difficultes economiques du secteur. Elles proposent quatre mesures qui, selon elles, seraient de nature a creer un contexte favorable. S'agissant de la proposition relative aux taux de la taxe sur la valeur ajoutee dans le secteur de la restauration, le rapport de M. Edouard Salustro, membre du conseil economique et social, conclut a la necessite d'une reforme tout en mentionnant ses difficultes de mise en oeuvre au regard des contraintes budgetaires et communautaires. Le Gouvernement est favorable a l'organisation d'une table ronde avec les professionnels sur ces questions. Sur le plan social, l'hotellerie-restauration est l'un des seuls secteurs economiques a ne pas beneficier d'une convention collective. Conscient que la signature d'une telle convention entrainera des charges supplementaires pour la profession, le Gouvernement souhaite accompagner l'adoption de ce texte par la suppression progressive des charges sociales patronales sur les avantages en nature verses aux salaries du secteur. Cette mesure gouvernementale s'inscrit en complement du dispositif existant en faveur de l'emploi, et notamment des mesures generales d'allegement du cout du travail sur les bas salaires. Pour ce qui est de la lutte contre le paracommercialisme, la mobilisation des prefets sur la base des recommandations du rapport de M. Radelet, inspecteur general du tourisme, donne des resultats satisfaisants. Enfin, concernant la reforme du code des debits de boisson, les travaux sont engages avec les autres ministeres concernes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46617

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 décembre 1996, page 6709

**Réponse publiée le** : 10 mars 1997, page 1210